

## Synthèse du compte-rendu du CONSEIL ORIENTATION STRATEGIQUE

Date : 07/12/2018

Lieu : Centre Jacques Cartier St Brieuc

### Personnes présentes

#### Représentants des usagers

Xavier CAVALAN (Union Régionale Autisme France Bretagne) **Président**

Yannick LE LOUEDEC (Président Autisme Ouest 22, co-président Union Régionale Autisme France Bretagne)

Claudine CAVALAN, suppléante de Nathalie JAMIER (Présidente Autisme Cornouaille)

Marie-Françoise LE GALLO (Présidente ADAPEI 56)

Marcel LAURENT (Représentant ADAPEI 35)

Thierry JARDIN, suppléant de Brigitte TESSÉ (Membre Association Autism'aide 35)

Véronique AMICE, membre Asperansa, Côme SPIVAKOV suppléant, (Membre Asperansa)

Gwénaëlle LAIR (Membre Autisme Trégor Goëlle/ ADAPEI Nouelles)

#### Représentants des professionnels

Christine BLIN (Directrice Pôle Autisme Mutualité), **Vice-présidente**

Dr Tanguy SEVENO (Pédopsychiatre, UED35)

Pierre MONÉGER (Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH 35 1<sup>er</sup> degré)

Emmanuelle BONJOUR (Enseignante-chercheuse Université Rennes)

#### Représentant de l'organisme gestionnaire de l'UAC

Yannick ARZEL (Directeur des Établissements et Services des Genêts d'Or)

#### Représentant des salariés de l'UAC

Sébastien MIRAULT (Psychologue UAC)

#### Invitée

Lucie BOUGARAN (Directrice de l'UAC du CRA)

#### Excusée

Dr Touria LE DU (Médecin coordinateur CRA)

#### - *Préambule*

Rappel du cadre réglementaire du COS, précision de la position de l'ARS : les suppléants peuvent être présents uniquement en cas d'absence des titulaires. L'ARS va diffuser un arrêté pour le COS du CRA, il s'agit d'un texte réglementaire qui définit la composition du COS.

#### - *Validation du précédent compte-rendu*

Le compte rendu est validé, après modifications demandées.

#### - *Règlement de fonctionnement des instances*

Le règlement de fonctionnement du COS est revu, celui du Comité de Suivi et de Coordination sera abordé lors du CSC de ce jour.

Question sur la publication en ligne du CR du COS : il y aura deux documents distincts, le CR habituel transmis aux membres du COS, et validé lors de l'instance suivante, ainsi qu'un relevé de conclusions synthétique, lequel sera seul accessible en ligne, après avoir été validé lors du COS suivant.

Question de la faible diversité des représentants dans les diverses instances : C'est l'ARS qui nomme des personnes présentées par les associations d'usagers.

## Synthèse du compte-rendu du CONSEIL ORIENTATION STRATEGIQUE

### - *Révision du Projet de fonctionnement en 2019*

Le projet de fonctionnement, en date de 2016, sera actualisé en 2019, ce travail sera réalisé en lien avec le CSC, et soit ensuite présenté au COS.

Le déménagement de l'UAC est prévu pour janvier 2019 ; celui de l'UED29/UEDA sera pour l'automne 2019 (à Ponchelet, à côté du quartier Saint-Marc à Brest).

### - *Mise en œuvre de la stratégie autisme au sein des TND (Troubles du neuro-développement)*

Rencontre des CRA avec Claire Compagnon, déléguée interministérielle autisme, détermination à modifier les pratiques. Le repérage des adultes en institution, la recherche, et l'intervention précoce sont identifiés comme des priorités.

Question autour des TND : crainte d'une dilution du budget dévolu à l'autisme au profit de tous les TND, mais les stratégies éducatives, la démarche évaluative pourront bénéficier à tous les TND, notamment pour les usagers présentant une déficience intellectuelle.

Sur la mise en œuvre concrète ( création de places, les quotités de places, etc.) : circulaire parue sur les plateformes d'intervention et de coordination à destination des 0-6 ans.

( guichets uniques afin d'éviter errances diagnostiques et multiplication des listes d'attente.)

Pas de création de nouvelles places. Les crédits seront fléchés par l'ARS, avec budgets autonomes, sur appels à projet et priorités : adultes en psychiatrie (DGOS), aide aux aidants, plateformes de répit, formation de 1<sup>ère</sup> ligne. L'inclusion scolaire sera également une priorité.

Des formations vont être proposées par l'UNIFAF avec Ouest Réseau Autisme (ORA), Certaines structures d'enseignement sont encore loin des RBPP, les jeunes professionnels doivent encore être formés dans l'entrée dans l'institution. Mais les établissements investissent sur la formation en cours d'emploi, et certaines formations sont pertinentes, même si elles ne sont pas majoritaires. La DRJSCS a mis en place une réunion sur ce thème.

Les TND constitueront une clé de l'évolution, en termes d'ingénierie de formation. L'EN forme ses psychologues, ses médecins et propose des modules de formation. Difficulté pour les professionnels de se former et d'être compétents dans tous les TND. Les groupes de pairs du CRA pourront aider à étendre les compétences.

Question de la labellisation et de l'identification des professionnels formés, évoquée avec l'ARS.

### - *Déploiement du niveau 2 et les délais d'attente diagnostics*

La formation des équipes de niveau 2 retenues par l'ARS en 2017 et labellisées est terminée. Toutes les équipes niveau 2, y compris celles non labélisées doivent pouvoir poser des diagnostics. Pour que le CRA puisse se recentrer sur le niveau 3, il faut que le niveau 2 soit opérant. L'articulation entre le niveau 2 et les futures plateformes reste à clarifier par l'ARS.

Des équipes d'appui pour le niveau 2 sont présentes dans le 22 et le 29. L'ARS a relancé des AAC, et a retenu de nouvelles équipes N2 pour le 35 et le 56, dont une équipe d'appui N2 pour chacun de ces départements (CAMSP Eclore et EPSM Caudan pour le dpt 35, et l'ARASS pour le dpt 35). Un poste de coordonnateur du niveau 2 (psychologue à 0,50%ETP sur 3 ans, basé à Rennes) vient soutenir le déploiement du niveau 2. Questionnement sur a notion de complexité.

## Synthèse du compte-rendu du CONSEIL ORIENTATION STRATEGIQUE

### - *Formation d'aide aux aidants*

Réflexion à mener pour les années 2020 et ensuite. Proposition d'une réunion régionale au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, le dossier pour 2020 sera à rendre en avril 2019. Ces formations permettent une bonne dynamique de groupe et la création de liens, le soutien mutuel ; par ailleurs, demeurent également des demandes de formations plus ciblées.

### - *Mise en place d'une structure de diagnostic enfants (UEDE 22) dans les Côtes d'Armor*

Convention signée le 27/11 entre LGO et EPSMS Ar Goued. L'équipe a commencé les évaluations début novembre.

### - *Travail sur le GEVA Autisme*

Dans le cadre des rencontres CRA/MDPH, demande relative à un outil d'évaluation commun adressée au CRA. L'outil le GEVA autisme a été créé dans le 64, c'est un document didactique, un guide qui est soutien à la rédaction de préconisations, et il a pu aider, pour les MDPH en ayant initié l'usage, à faire monter en compétences les équipes. Il ne s'agit pas d'un outil d'évaluation. Un groupe de travail coordonné par CRA Bretagne a retravaillé l'outil, une rencontre avec les directions des MDPH et l'ARS aura lieu le 11/12 pour valider cet outil et définir sa mise en œuvre.

Problème des PPS (Plans personnalisés de Scolarisation normalement issus de la CDAPH) pas mis en place de la même façon sur tous les départements. Une demande d'harmonisation départementale a été demandée par la rectrice d'académie.

### - *Actualités du CRA et plan d'action 2019*

- Rencontre avec les Conseils Départementaux dpts 22, 29 et 35 à l'automne 2018 (responsables Personnes Agées, Personnes Handicapées) proposition de sensibilisations et d'informations aux professionnels des CD.

- Constitution d'une deuxième mallette consacrée aux habiletés sociales devant l'affluence des demandes.

- Pour 2019, plusieurs axes : formation du niveau 2 ; réflexion sur la formation des psychiatres sur tous les départements ; conférence le 2 avril (journée de l'autisme) de Patrick Elouard, dans le 56, sur la vie affective et sexuelle ; temps de sensibilisation à destination des personnes adultes autistes, animés par les psychologues de l'UAC ; développement des groupes de pairs, notamment médecins (actuellement dpt 22) ; sensibilisations grand public ; reconduction des temps sur droits & démarches.

### - *Calendrier des instances 2019*

Horaires en 2019 : le COS aura lieu l'après-midi à 14h, le CSC aura lieu le matin (pourra ainsi présenter les axes de travail au COS l'après-midi),

#### Dates des COS en 2019

- **le vendredi 15 mars** (29),
- **le Vendredi 7 juin** (56)
- **le Vendredi 15 novembre** (35)

#### Rédaction

Sébastien MIRAULT  
Psychologue UAC  
Et Lucie BOUGARAN  
Directrice UAC